Marie-Noëlle Zen-Ruffinen Marc Bauen

Le conseil d'administration

Table des matières

	t-propos	
	maire	
Liste	des abréviations	. XI
§ 1	Généralités	1
I.	Remarques préliminaires	4
	A. Le conseil d'administration comme organe exécutif de la société	4
	B. Les modèles de corporate governance	4
	C. Les conditions personnelles	7
	1. L'âge	7
	2. Le nombre de mandats	7
	3. La durée maximale (totale) des mandats	9
	4. L'indépendance	10
	5. Les compétences	11
	6. La diversité de genre	14
II.	Le début et la fin du mandat d'administrateur	16
	A. Le début du mandat	16
	1. Les conditions d'éligibilité	16
	a) Personne physique dotée de l'exercice des droits civils	16
	b) Conditions statutaires	17
	c) Incompatibilité des fonctions d'administrateur et de réviseur	17
	d) Cumul des fonctions d'administrateur et d'employé	18
	2. L'élection, la durée du mandat, la réélection	19
	B. La fin du mandat	22
	1. L'expiration de la durée	22
	2. La révocation	22
	3. La démission	23
	4. Les autres motifs de fin de mandat	24
	5. La radiation du registre du commerce	25
III.	La composition du conseil d'administration	25
	A. Le nombre d'administrateurs	26
	B. La représentation de groupes au sein du conseil d'administration	28
	1. La représentation de catégories d'actions	28
	2. La représentation de minorités ou de groupes	29
	3. La révocation du représentant de catégories d'actions, de minorités ou	
	de groupes	30
	4. La représentation des participants	
	5. La représentation de corporations de droit public	31
	C. Aucune représentation de tiers	32

Table des matières

IV.	Questions particulières	32
	A. L'administrateur fiduciaire	32
	B. L'administrateur occulte et l'administrateur de fait	34
	C. Société sans conseil d'administration	36
	D. Nombre insuffisant d'administrateurs	37
	E. Le surnombre d'administrateurs	38
	F. La suspension d'un administrateur	38
§ 2	Les droits et les obligations de l'administrateur	41
y z I.	Le rapport juridique entre l'administrateur et la société	41
ı. II.	Les droits de l'administrateur	45
11.		
	A. Le principe: égalité des droits	45
	B. Le droit de gestion et le pouvoir de représentation	46
	C. Le droit à l'information	47
	1. L'information et la responsabilité	47
	2. Le droit à l'information en général	49
	3. La communication d'informations et les rapports/les documents	
	essentiels pour l'information de l'administrateur	50
	4. Le droit à l'information pendant les séances	53
	5. Le droit à l'information hors séances	55
	6. La préparation des séances: le droit à l'information préalable	56
	7. Le sort des documents remis à l'administrateur	56
	8. Le droit de consulter les documents	57
	9. La décision du conseil d'administration in corpore	58
	10. La digitalisation du conseil d'administration	59
	D. Le droit à une rémunération	60
	1. En général	60
	2. Le fondement de la rémunération	61
	3. Le montant de la rémunération	64
	4. La rémunération sous forme d'actions et d'options	66
	5. La publication des rémunérations	68
	6. Excursus: le traitement fiscal des rémunérations	70
	a) En général	70
	b) Administrateurs domiciliés en Suisse	71
	c) Administrateurs domiciliés à l'étranger	76
	E. Le droit à la décharge	77
	F. Le droit de participer à l'assemblée générale	78
III.	Les devoirs de l'administrateur	79
	A. Le devoir d'exécution personnelle	79
	B. Le devoir de diligence	79
	1. L'objet de la diligence	79
	2. Le degré de diligence	81

	3. Le devoir de diligence et la «business judgment rule»	82
	C. Le devoir de fidélité	83
	1. La priorité des intérêts de la société	84
		85
	3. L'interdiction d'effectuer des opérations d'initiés	86
	4. Le devoir de fidélité de l'actionnaire majoritaire	87
	5. Le devoir de fidélité du représentant d'une minorité au sein du	
	conseil {	88
		89
	7. Le devoir de discrétion 8	39
		90
		91
	0	91
		€2
	1 0	94
	1 1 0	94
	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	95
	1 1 0	96
	F. Les conséquences des manquements aux devoirs	97
I.	Les principes d'organisation 10 A. L'autonomie d'organisation 10 1. Le principe 10 a) La solution légale: la gestion collective 10 b) Autres possibilités d'organisation 10 2. Les limites à l'autonomie d'organisation 10 B. La constitution du conseil d'administration 10 C. Les organes exécutifs de la société 10 1. Le président du conseil d'administration 10 a) Terminologie 10 b) Fonction de direction et de «pont» avec la direction générale 10 c) Révocation 11 2. Le président d'honneur 12 3. Le vice-président du conseil d'administration 11 4. Le délégué du conseil d'administration 11 5. Le lead director 11 6. Le secrétaire du conseil d'administration 11 7. Les comités du conseil d'administration 11 7. Les comités du conseil d'administration 11	03 03 04 05 06 07 07 08 10 11 11 12
	a) En général 1	17
	b) Rôle des non-executive directors	.20
	c) Comité d'audit et (comité) de risques 1	.22

		d) Comité de rémunération	
		e) Comité de nomination	
		f) Autres comités	131
		8. Les comités consultatifs	
		9. Les directeurs, les fondés de procuration et les mandataires	132
		a) Les directeurs	132
		b) Les fondés de procuration et autres mandataires	
	D.	La révocation et la suspension	
II.		s séances du conseil d'administration et les décisions	
	A.	Les séances du conseil d'administration	136
		1. Le rôle du président du conseil	
		2. La préparation des séances et la convocation	
		3. La tenue de la séance	
		a) Direction de la séance	
		b) Participation de personnes n'appartenant pas au conseil	
		d'administration/huis clos	140
	В.	La prise de décision	141
		1. Le quorum de présence	141
		2. La majorité requise	142
		3. Le vote à bulletin secret	
		4. La voix prépondérante du président	
	C.	Le vote des membres du conseil d'administration	
		1. L'exercice du droit de vote	
		2. La représentation aux séances du conseil d'administration	145
		3. Le vote par correspondance	
		4. La conférence téléphonique ou la participation à distance	
		5. Le vote de l'administrateur fiduciaire	
	D.	Les décisions prises par voie de circulation	147
		1. Le principe	
		2. Les exceptions	
	E.	Le procès-verbal et le registre des actions	
		1. Le procès-verbal des séances du conseil	
		a) Fonction	
		b) Contenu	
		c) Procès-verbal et conseil d'administration unipersonnel	
		d) Approbation du procès-verbal et confidentialité	
		2. Les procès-verbaux des séances de comités	
		3. Le droit de consultation et la transmission du procès-verbal	
		4. La tenue du registre des actions et de la liste des détenteurs d'actions	
		au porteur et d'ayants droit économiques annoncés à la société	155
	F.	La nullité des décisions du conseil d'administration	
		1. En général	

	2.	Les motifs de nullité	159
		a) En général	159
		b) Restriction du droit de contrôle des administrateurs	
		(CO 706b ch. 2)	159
		c) Mépris des structures de base de la société ou infraction aux	
		dispositions de protection du capital (CO 706b ch. 3)	160
		d) Nullité pour vice de forme (grave)	
III.	La dé	légation de la gestion	
		n général	
		Le système «moniste atténué»	
		Le règlement d'organisation	
	2.	a) Le règlement comme base de la délégation	162
		b) Contany	103
		b) Contenu	
	2	c) Publication	
		La délégation sous réserve d'approbation («affaires réservées»)	
		es destinataires de la délégation	171
	1.	Le délégué du conseil d'administration (ou «administrateur-	
		délégué»)	
	2.	La direction	
		a) En général	
		b) Avantages et inconvénients	172
	3.	Le cumul des fonctions de président du conseil et de CEO	173
		a) En général	173
		b) Appréciation	
	4.	Le cas particulier des banques, des négociants en valeurs mobilières et	
		des entreprises d'assurance privées	176
		a) Banques	
		b) Négociants en valeurs mobilières	
		c) Entreprises d'assurance privées	
	5	La délégation de la gestion (et des pouvoirs de représentation) à des	1,,
	٥.	tiers externes	177
		tiers externes	1//
	_		150
§ 4		attributions du conseil d'administration	
I.		énéral	
		a présomption générale de compétence	
		a compétence générale de gestion	
		es autres attributions du conseil d'administration	
II.	Les a	ttributions intransmissibles et inaliénables du conseil	186
	A. E	n général	186
		a haute direction	
		En général	
	2.	La direction stratégique de la société	189
	ــ.		-

	3	Les instructions et la surveillance de la direction	
		a) Instructions	193
		b) Surveillance de la direction	194
	4	La gestion des risques	195
	5	La fonction du président du conseil	198
	ϵ	i. La haute direction du groupe	198
	C. I	Zorganisation	199
	1	. En général	199
	2	Le règlement d'organisation	201
	3	3. Le «controlling» comme instrument de gestion	201
	4	La surveillance et l'adaptation de l'organisation	203
	5	5. L'organisation inadéquate et les sanctions pénales	203
	D. I	a responsabilité financière	204
	1	. L'organisation de la comptabilité	205
	2	2. Le contrôle interne	209
	3	3. L'établissement du plan financier	212
	E. I	a nomination et la révocation de la direction; la rémunération des	
		lirigeants et l'établissement d'un rapport de rémunération	
	1	La nomination de la direction	213
	2	2. La révocation de la direction	215
	3	3. La rémunération des dirigeants	217
	4	4. L'établissement d'un rapport de rémunération	224
		La haute surveillance	
		I. En général	226
	2	2. L'exercice de la haute surveillance	
		a) Généralités	
		b) Compliance	228
		c) Rapport et «management letters» de l'organe de révision	234
		d) Comité d'audit (audit committee)	235
		Le rapport de gestion et la préparation de l'assemblée générale	
		1. L'établissement du rapport de gestion	236
		2. La préparation de l'assemblée générale	240
	H.	L'information au juge en cas de surendettement	242
		Les comités du conseil et les comités consultatifs	
III.		particuliers	
		Le conseil d'administration unipersonnel	
		Les conseils d'administration de PME et de sociétés de famille	
		Le conseil d'administration d'une filiale	
		Le conseil d'administration d'une société commune	
		Le conseil d'administration d'une banque	
		Le conseil d'administration d'un véhicule de placements collectifs	
	G.	L'administrateur agissant comme représentant d'une personne morale	251

	H. Le conseil d'administration d'une société cible d'une OPA	252
§ 5	La représentation de la société et la responsabilité du fait des organes	253
I.	La représentation de la société	
1.	A. En général	
	B. Le but social comme limite générale des pouvoirs de représentation	
II.	Les titulaires du droit de représentation	258
	A. En général	258
	B. La délégation de la compétence de nommer les représentants	
III.	Les restrictions aux pouvoirs de représentation	
	A. Sur le plan externe	261
	B. Sur le plan interne	262
IV.	La forme de la signature	263
V.	La réquisition au registre du commerce et les titres susceptibles	
	d'inscription	264
	A. La réquisition au registre du commerce	264
	B. Les titres susceptibles d'inscription	266
VI.	Le contrat avec soi-même et la double représentation	
VII.	Cas particuliers: la représentation passive et la représentation découlant	
	de la connaissance (Wissensvertretung)	
VIII.	1	
	A. En général	
	B. Les conditions spécifiques de la responsabilité	
	1. La qualité d'organe	
	2. La gestion des affaires sociales	
	C. Les autres conditions	
	D. La responsabilité du fait des auxiliaires	
	E. Sur le plan procédural	274
§ 6	Gestion de crise: la menace d'insolvabilité,	
	la perte de capital, le surendettement	
	et l'assainissement	275
I.	Le conseil d'administration dans l'entreprise en crise	
	A. L'entreprise en crise	278
	B. Le «nouveau» rôle du conseil d'administration	
II.	La menace d'insolvabilité	
III.	La perte de capital	284
	A. La perte de la moitié du capital	
	1. Le calcul	
	2. Bilan intermédiaire	287

	3. Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie	287
	B. La convocation de l'assemblée générale	288
	C. L'assainissement	291
	1. En général	291
	2. Les mesures d'assainissement	291
IV.	Le surendettement	294
	A. En général	294
	B. La constatation du surendettement	296
	1. Le bilan intermédiaire	296
	2. La vérification du bilan intermédiaire	298
	C. L'assainissement extrajudiciaire	299
	D. La postposition et la lettre de confort	300
	1. La postposition	
	a) En général	
	b) Effet	
	2. La lettre de confort	
V.	L'ouverture et l'ajournement de la faillite (aperçu)	
	A. L'ouverture de la faillite	
	B. L'ajournement de la faillite	
	1. En général	306
	2. Les effets	
	3. La désignation d'un curateur	
	4. La renonciation à publier l'ajournement	
	C. Excursus: le concordat	312
§ 7	La responsabilité	315
I.	Généralités	319
	A. L'évolution de la responsabilité	
	B. Les chefs de responsabilité	
II.	La responsabilité pour la gestion	
	A. En général	320
	B. L'organe	322
	1. L'organe au sens formel	322
	2. L'organe au sens matériel	323
	a) En général	
	b) Personne morale actionnaire	325
	c) Groupe de sociétés	326
	d) Actionnaire unique ou majoritaire	326
	e) Résumé	327
	B. La qualité pour agir	327
	1. En général	
	2. La qualité pour agir hors faillite	

	a) En cas de dommage direct subi par le créancier ou l'actionnaire	
	b) En cas de dommage subi par la société	330
	3. La qualité pour agir dans la faillite	
	a) En général	332
	b) En cas de dommage direct subi uniquement par l'actionnaire ou le	
	créancier (action individuelle)	332
	c) En cas de dommage subi par la société uniquement (action	
	collective de l'ensemble des créanciers)	
	d) En cas de dommage direct du créancier et de la société 3	
	C. Les conditions (de fond) de la responsabilité	337
	1. Le dommage 3	337
	2. Le lien de causalité	
	3. La faute	339
	4. La violation d'un devoir	42
	D. La limitation de la responsabilité en cas de délégation	47
	1. Les conditions de la délégation	47
	2. L'effet de la délégation	
	E. La limitation de la responsabilité en cas de décharge	
	E. La solidarité et le droit de recours	
	1. La solidarité 3	
	2. Le droit de recours	
	G. La procédure 3	
	1. La prescription	
	2. Le for	
	H. Responsabilité et corporate governance 3	356
III.	a responsabilité pour le prospectus d'émission et la responsabilité dans les	
	actes de fondation (aperçu)	
	A. La responsabilité pour le prospectus d'émission	
	1. Le cercle des responsables et la légitimation active	
	2. Les conditions matérielles de la responsabilité	
	B. La responsabilité dans les actes de fondation	
	1. Le cercle des responsables et la légitimation active	
	2. Les conditions matérielles de la responsabilité	
IV.	La responsabilité selon la loi sur les banques (aperçu)	365 266
V.	La responsabilité découlant du droit public (aperçu)	366 366
	A. La responsabilité en droit fiscal (aperçu)	366 266
	1. L'impôt sur le revenu et sur la fortune	366 265
	2. La TVA	367 260
	3. L'impôt anticipé	368
	B. La responsabilité en droit des assurances sociales (aperçu)	369
VI.	La responsabilité pénale (renvoi)	3/2
VII.	Quelques recommandations pour limiter le risque de responsabilité	3/3

	A. Risque accru de responsabilité	. 373
	B. Recommandations lors de l'acceptation du mandat d'administrateur .	
	C. Recommandations dans l'exercice du mandat d'administrateur	
	D. Recommandations en cas de démission du conseil d'administration	. 379
§ 8	L'assurance responsabilité civile	. 381
I.	En général	. 383
II.	Le transfert du risque sur la société	
	A. La convention d'indemnisation	. 383
	B. Les frais de procès	
III.	Le transfert du risque sur l'actionnaire principal	
IV.	Le transfert du risque sur une assurance	. 387
	A. Généralités	
	B. Les types de contrats	
	1. L'assurance individuelle et l'assurance collective	. 387
	2. L'assurance D&O	
	C. Le contenu typique d'une assurance D&O	
	1. L'étendue de l'assurance	
	2. Les personnes assurées	
	3. L'extension de la couverture au groupe	
	4. La cession du droit à la prestation d'assurance	
	5. Les prétentions découlant du rapport de travail	. 392
	6. La prise en charge des frais en matière pénale	. 392
	7. Les frais de rétablissement de la réputation	
	8. La couverture d'assurance en cas de négligence grave	
	9. La validité temporelle	. 393
	10. La validité territoriale	. 394
	11. La franchise	
	12. Les restrictions et les exclusions de la couverture d'assurance	
	13. Les dispositions générales	
	D. Critique	. 396
§ 9	Corporate Governance	. 397
I.	Généralités	. 400
	A. La définition	. 400
	B. Le contenu	. 401
	C. Les excès	. 402
	D. L'autoréglementation et le principe du comply or explain	. 404
II.	Les influences	. 404
	A. Généralités	
	B. L'évolution de la corporate governance aux Etats-Unis	. 406
	1. Les premiers développements	

		2.	Le Blue Ribbon Report (1999): recommandations concernant l'audit	
		2	committee	407
		Э.	Le Sarbanes-Oxley Act (2002)	409
			a) Généralités	409
		4	b) Contenu	410
		4.	Les Listing Standards révisés de la NYSE	413
	0	Э. т'	Le US Dodd-Frank Act	416
	C.	Lе	volution de la corporate governance en Grande-Bretagne	418
		1.	Les premiers développements	418
		2.	Le Turnbull Report (1999)	419
		3.	Le UK Corporate Governance Code (anciennement Combined	
			Code)	420
		4.	Le Higgs Report (2003)	420
		5.	Le Smith Report (2003)	422
III.	La	COI	porate governance en Suisse	423
	A.	Le	Code des obligations	423
		1.	En général	423
		2.	L'article 716a CO (attributions du conseil)	425
		3.	L'article $663b^{bis}$ CO (transparence des rémunérations)	427
		4.	Les autres dispositions	429
	В.		droit boursier	
			En général	
		2.	La Directive Corporate Governance	430
			rôle du registre du commerce	
	D.	Le	Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise	431
		1.	En général	431
		2.	Le contenu	433
			a) Respect des actionnaires (Code suisse, ch. 1 à 8)	433
			b) Coordination de la stratégie et des finances (Code suisse, ch. 9)	434
			c) Composition équilibrée du conseil d'administration et formation	
			continue de ses membres (Code suisse, ch. 12 et 13)	434
			d) Auto-évaluation du conseil d'administration (Code suisse, ch. 15)	436
			e) Information du conseil d'administration (Code suisse, ch. 16)	436
			f) Gestion des conflits d'intérêts et traitement des informations	
			d'initiés (ch. 17)	437
			g) Présidence du conseil d'administration et direction: cumul ou	
			dissociation des fonctions (Code suisse, ch. 19)	438
			h) Système de contrôle interne, gestion des risques et conformité aux	
			règles («compliance») (Code suisse, ch. 20 et 21)	439
			i) Comités du conseil d'administration (Code suisse, ch. 22)	
			j) Indépendance des membres des comités (Code suisse, ch. 23, 25,	
			26 et 14)	

			k) Audit committee (Code suisse, ch. 23 et 24)	442
			1) Comités de rémunération et de nomination (Code suisse,	
			ch. 25 à 26)	444
			m) Rémunération des organes (Annexe 1 au Code suisse, ch. 30 à 38)	444
	E.	La	corporate governance au sein des entreprises non cotées	447
		1.	La corporate governance dans les grandes entreprises	447
			La corporate governance dans les PME	
			a) En général	
			b) Contrôle interne, gestion des risques et conformité aux règles	
			(compliance)	449
	F.	La	révision du droit de la société anonyme	
	•		En général	
			La rémunération des organes: publication et droit de vote des	100
		۷.	actionnaires	452
		2	Le renforcement des droits des actionnaires	
		Э,	a) Droit aux renseignements et à la consultation de certains docu-	433
			ments	156
			b) Examen spécial	437
			c) Droit de demander la convocation de l'assemblée générale, droit	450
			de faire inscrire des objets à l'ordre du jour et droit de proposition	
			d) Droit d'élire les administrateurs	
			e) Action en restitution de prestations indues	
			La représentation institutionnelle des actionnaires	
			La composition et l'organisation du conseil d'administration	
		6.	La responsabilité de l'organe de révision	466
§ 10			ttributions du conseil d'administration dans la loi sur la fusion	
			çu)	
I.	En	gé	néral	471
II.	La	fus	ion	472
	A.	La	notion	472
	B.	La	procédure de fusion	473
			Le contrat de fusion	
		2.	Le rapport de fusion	475
			La vérification de la fusion	
	C.		s attributions du conseil d'administration	
			La conclusion du contrat de fusion	
			L'établissement et l'approbation du rapport de fusion	
			L'information des actionnaires et la préparation de l'assemblée	
			générale	479
		4.	Les mesures d'exécution	
III.	La		ssion	

	A. La notion	481
	B. La procédure	482
	C. Les attributions du conseil d'administration	482
IV.	La transformation	483
	A. La notion	483
	B. La procédure	484
	1. Le projet de transformation	484
	2. Le rapport de transformation et la vérification	485
	C. Les attributions du conseil d'administration	485
V.	La procédure simplifiée pour les PME et en cas de restructuration	
	intra-groupe	485
	A. En général	485
	B. Les allègements en cas de fusion	486
	1. En général	486
	2. Les attributions du conseil d'administration dans la procédure	
	simplifiée	486
	C. Les allègements en cas de scission et de transformation	487
VI.	Le transfert de patrimoine	488
	A. La notion	
	B. La procédure	
	1. En général	489
	2. Le contrat de transfert	489
	3. L'inscription au registre du commerce	490
	4. Les autres mesures d'exécution	490
	C. Les attributions du conseil d'administration	491
§ 11	Les attributions du conseil d'administration dans le droit boursier	
	(aperçu)	493
I.	Généralités	
	A. Le droit boursier	
	B. Les normes comptables	
	C. L'établissement de rapports intermédiaires	
II.	La publicité des participations	
	A. L'obligation de déclarer	
	B. La violation de l'obligation de déclarer	
III.	La publicité des «transactions du management»	
IV.	La publicité annuelle fondée sur la Directive Corporate Governance	
	A. En général	
	B. Aperçu des informations soumises à publicité	. 510
	C. La force contraignante et la mise en œuvre de la DCG	515
V.	La publicité événementielle	. 515
	A. En général	

	B.	Exemples de faits soumis à l'obligation de déclarer	517
	C.	Les devoirs du conseil d'administration	519
	D.	La violation du devoir d'informer	522
		1. Les sanctions prévues par le droit boursier	522
		2. La responsabilité civile	522
		3. Le délit d'initiés	524
VI.	Ľo	ffre publique d'acquisition	527
	A.	Généralités	527
	B.	Aperçu de la réglementation	531
		1. L'obligation de présenter une offre et l'opting out	531
		a) Obligation de présenter une offre	531
		b) Opting out	533
		2. Les dérogations à l'obligation de présenter une offre	536
		3. Le squeeze-out	539
	C.	Les devoirs du conseil d'administration de la société offrante	
		1. La décision d'acquisition	540
		2. Le respect des dispositions générales sur l'offre	541
		3. Le devoir de publier un prospectus	547
		4. L'obligation de déclarer en cours de procédure d'offre	550
		5. La publication du résultat	550
	D.	Les devoirs du conseil d'administration de la société cible	
		1. En général	
		2. Le rapport du conseil d'administration	553
		a) En général	553
		b) Contenu du rapport	
		c) Violation du devoir d'informer	
		3. Les mesures de défense	
		a) Conseil d'administration	
		b) Assemblée générale	
		c) Exemples de mesures de défense licites	
		d) Exemples de mesures de défense illicites	
		e) Excursus: Mesures de défense prises par des sociétés non cotées	565
Bibl	iog	raphie	567
Rén	erta	pire alphabétique des matières	651